

Date de la convocation : 08/07/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Juillet 2026

N°37-2026

Membres en exercice : 11

Présents 11

Absents 0

Représentés 0

Pour : 11

Contre 0

Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Six le Quinze Juillet à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Jean Philippe MORESMAU, Maire,

Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M,
CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, MOREAU H, ROCCO C.
Secrétaire de séance : DESFAUDAIS A.

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal
de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT –
Modification temps de travail**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Actuellement l'emploi permanent d'adjoint administratif principal 2eme classe inscrit au tableau des effectifs pour un temps de travail de 31.5 heures / hebdomadaires correspond au poste d'accueil du Secrétariat de Mairie & Agence postale. La fiche de poste définissant les différentes tâches est jointe à la présente délibération.

Aujourd'hui le temps de travail de cet emploi est inadapté au vu de l'évolution des besoins du service. Cette augmentation du temps de travail permettra d'améliorer la qualité de l'accueil, de réduire les délais de prise en charge, d'assurer la continuité du service public et de mieux répartir la charge de travail entre les agents.

Il est donc proposé de modifier la durée hebdomadaire passant de 31.5 heures à 35 heures par semaine à compter du 01/08/2026.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Accepte de modifier le tableau des effectifs tels que mentionnés ci-dessous

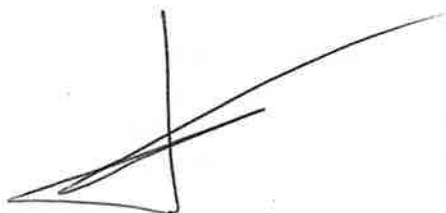
Le tableau des effectifs de la commune de ST-GUILHEM-LE-DT se compose comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE	Occupé par un titulaire	Occupé par un Contractuel en CDD
Cat B : Rédacteur territorial principal 1ere classe	1 poste TC	
Cat B : Rédacteur territorial principal 2eme classe	1 Poste TC	
Cat C : Adjoint Administratif principal 2eme classe	1 poste TC	

FILIERE CULTURELLE		
Cat c : Adjoint du patrimoine		1 poste TC
FILIERE TECHNIQUE		
Cat C : agent de maitrise	1 poste TC	
Cat C : adjoint technique principal 2eme classe	1 poste TC	
Cat C : Adjoint Technique	1 poste TC	1 poste TC
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Cat B : Chef de Police Municipale Principal 2eme classe	1 poste TC	

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
MORESMAU Jean-Philippe



Le/La secrétaire de séance,




Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le